



Institut Ricci  
Centre d'études chinoises

## **La conscience du corps chez les Lettrés et l'éthique contemporaine du don d'organes**

Chen Lai 陳來<sup>1</sup>

Traduction et annotation : François Hominal et Michel Masson

### 1 Pourquoi ne pas s'arracher de poil ?

Dans la culture chinoise, pour ce qui est des classiques, la conservation de l'intégrité parfaite du corps individuel était une valeur importante. En ce qui concerne cette question, ce que les gens connaissent le mieux, c'est en général le célèbre propos de Confucius rapporté par le *Classique de la Piété filiale* composé au début de la période des Royaumes combattants :

---

<sup>1</sup> Chen Lai 陳來, né en 1952, est docteur en philosophie de l'Université de Pékin où il a enseigné. Il dirige l'Académie des Études chinoises de l'université Tsinghua (*Qinghua daxue guoxue yanjiuyuan* 清華大學國學研究院) et préside l'Association des études sur Zhu Xi. Il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire de la philosophie en Chine, dont *Zhuzi shuxin biannian kaozheng* 朱子書信編年考證 (Lettres de Maître Zhu classées chronologiquement), Shanghai, Shanghai renmin, 1989 ; *Song Ming lixue* 宋明理學 (Le Néoconfucianisme des Song et des Ming) ; *Zhuzi zhexue yanjiu* 朱子哲學研究 (*Recherches sur la philosophie de Maître Zhu*).

“Notre corps, nos cheveux, notre peau, nous les avons reçus de nos parents ; la piété filiale commence par ne pas oser les blesser.”

D'une manière rigoureuse, il n'est question ici de ne se mutiler ni le corps ni les cheveux ni la peau, et l'accent n'est pas encore mis sur l'intégrité du corps. Mais, comme les cheveux et la peau constituent les parties du corps les plus minces et les plus exposées, autant dire que l'exigence de protéger le corps est extrêmement rigoureuse. En ce sens, il faut dire que ce commandement a déjà pour visée le corps dans sa totalité.

L'important ici est que la protection intégrale du corps est étroitement liée avec la plus importante des vertus de la Chine ancienne, la “piété filiale” ; protéger le corps pour qu'il ne se blesse pas, tel est le début de la piété filiale et la piété filiale est la base de toutes les vertus. Tout au long de l'histoire chinoise, les femmes, les enfants, ont tous entendu cette phrase du *Classique de la Piété filiale*, même s'ils n'en suivaient pas le commandement d'une manière très rigoureuse. Dans l'histoire, cette phrase a aussi influencé à un certain degré les valeurs des gens ; ainsi le chapitre « la conduite morale » du livre *Nouveaux propos mondains*, rapporte qu'à huit ans Fan Xuan des Han orientaux s'était par inadvertance blessé un doigt dans la cour arrière de la maison et il pleurait fort ; on lui demanda quelle en était la raison ; il répondit en citant le *Classique de la Piété filiale*. Après l'introduction de la culture bouddhique en Chine, les tenants de la culture chinoise indigène citaient souvent cette phrase du *Classique de la Piété filiale* pour critiquer la « pratique bouddhique de se raser la tête », ainsi Heng Xuan des Jin orientaux avait demandé à Hui Yuan « comment peut-on se raser la tête sans se mutiler ». Bref, d'une manière générale, cette phrase du *Classique de la Piété filiale* a eu une influence dans l'histoire.

Mettons un instant de côté la question de l'intégrité corporelle et discutons un peu plus de celle “des cheveux et de la peau”. Le célèbre propos du *Classique de la Piété filiale* est la manière de voir la piété filiale des Lettrés. Mais les gens sont aussi familiers des pensées de Yang Zhu et de Mozi cités dans le livre de Mencius (à l'époque des Royaumes combattants) :

Mencius dit : “Yangzi s'en tenait au tout pour soi et, s'il l'avait fallu, n'aurait pas arraché un poil de son corps pour sauver le monde. Mozi préconisait l'amour universel et se serait fait raser entièrement en dévouement au monde. Zimo prenait une position médiane. S'en tenir au milieu rapproche de la bonne position.”<sup>2</sup>

Le “poil” de l'expression “s'arracher un poil” est proche de la “chevelure” dont on parle dans le *Classique de la Piété filiale*, l'un et l'autre, en tant que pilosités de l'homme, sont les parties les plus frêles du corps. Cette phrase du *Classique de la Piété filiale*, poussée

---

<sup>2</sup> Mengzi 7A 26.

jusqu'à son terme, pourrait être de ce genre : "pour pratiquer la piété filiale, on ne peut pas se mutiler d'un seul cheveu, "mutiler" incluant "arracher". Mais, selon cette pensée de Mengzi, si c'était profitable pour le bien public du monde, il faudrait s'arracher un ou plusieurs poils, ce qui est une expression de la position éthique des Lettrés qui sacrifient les intérêts privés des individus pour défendre les intérêts publics. Cette position de Mengzi a été soutenue tout au long des quelques milliers d'années de l'histoire du confucianisme. C'est là dire que le commandement de "ne pas mutiler les cheveux et la peau du corps" n'est pas absolu ; devant l'obligation d'être utile au monde, ce n'est pas seulement les "cheveux", mais aussi la vie qui peut avoir à être sacrifiée. C'est là la pensée éthique de Mencius quand il dit "plutôt perdre la vie que renoncer à la justice", et ce fut encore plus la pratique vécue de générations de Lettrés. Dans la section "Signification des offrandes" du *Livre des Rites*<sup>3</sup>, il est dit "notre corps, c'est un don des parents, dans nos rapports avec le don de nos parents, peut-on oser ne pas les respecter". Il dit aussi : "Manquer de courage sur le champ de bataille, c'est contraire à la piété filiale". D'une manière générale, la peau et les cheveux ne peuvent pas être futilement mutilés, telle est la piété filiale. Mais à la guerre, il faut ne pas avoir peur d'être blessé ou tué, avancer avec courage, voilà l'expression de la piété filiale. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut voir dans son ensemble la position de l'école confucianiste.

Nous pouvons déduire la position de Mencius de sa critique de la phrase de Yangzi et d'autres passages de son œuvre. Cette phrase célèbre a fait encore mieux comprendre aux générations suivantes qu'à l'époque des Royaumes combattants, il existait encore deux attitudes à l'égard des "pilosités" corporelles, celle de Yangzi ("Je ne m'arracherais pas un poil, fût-ce dans l'intérêt du monde") et celle de Mozi ("Dans l'intérêt du monde, je me rase la tête").

Suivant Mencius, Yang Zhu soutient qu'il n'accepterait pas de s'arracher un poil, même si cela pouvait être utile au monde, pour la raison que la conservation du corps et de la vie est sa priorité, c'est ce qu'on appelle "toute la vie préserver vrai" ; le sujet du corps ne pourrait pas accepter la moindre blessure à son corps, la conservation du corps et de la vie étant en elle-même une valeur absolue. A l'opposé de cette position égoïste de l'entretien de la vie de Yang Zhu, Mozi soutient avec constance un altruisme, ce qu'il appelle "se froter la tête", c'est-à-dire se froter le crâne de sorte que le crâne soit glabre ; pour le bien du pays, on ne craint pas de se donner de la peine et d'abîmer sa chevelure. Ces deux positions, celle des Taoïstes et celle des Moïstes, à l'égard des pilosités du corps sont aussi bien connues des gens que la phrase du *Classique de la Piété filiale*. Mengzi estime que ce sont deux positions extrêmes, et qu'il faut trouver un moyen terme. Manifestement, la tradition dans la civilisation chinoise est complexe et n'est pas unique, sur la question du corps humain, diverses écoles de pensée ont défendu diverses positions.

La position de Yang Zhu est opposée au sens commun, mais du point de vue des Taoïstes

---

<sup>3</sup> *Mémoires sur les bienséances et les cérémonies.*

n'est pas incompréhensible ; le livre de "Liezi" en donne une explication :

Yang Zhu : "Bo Cheng Zigao n'aurait pas donné un poil pour le bien des êtres. Il renonça au pouvoir pour labourer. Ce n'est pas pour lui-même que Yu le Grand donna tout son corps et devint hémiparalysé. Les Anciens n'auraient pas arraché un poil de leur corps pour être utile au monde, et n'auraient pas accepté que le monde entier les entretînt. Nul n'aurait arraché un poil, nul n'aurait été utile au monde, mais le monde était gouverné."

Qin Guli: "Donneriez-vous, maître, un poil de votre corps pour secourir une génération?"

Yang: "La secourir ne pourrait pas se faire avec un poil."

Qin: "Si cela se pouvait, le donneriez-vous?"

Mais Yang Zhu ne répondit pas, alors que Qin Guli sortait pour en parler à Meng Sunyang, ce dernier lui dit: "Vous ne saisissez pas la pensée du maître. Je vais vous l'exposer. Accepteriez-vous que l'on enlève un morceau de votre chair pour dix mille pièces d'or ? "

Qin : "Oui."

Meng : "Accepteriez-vous que l'on casse un de vos membres pour un royaume ? "

Qin Guli resta un moment silencieux, et Meng Sunyang reprit :

"Réflexion faite, un poil est moins qu'un morceau de chair, qui est moins qu'un membre. C'est par progression que l'on passe d'un poil à un morceau de chair , puis à un membre. Un poil est un dix-millième du corps, mais pourquoi le tenir en si peu d'estime? "

Qin : "Je ne sais que répondre. Vos arguments plairaient à Laozi et à Guanyin, les miens plairaient à Yu le Grand et à Mozi. "

Alors, Meng Sunyang regarda ses disciples et poursuivit sa leçon.<sup>4</sup>

Selon les propos de Yang Zhu rapportés ici, "il ne s'arracherait pas un poil, fût-ce utile au monde", ce n'est pas dire qu'il n'accepterait pas de s'arracher un poil pour le bien du peuple, mais il dit que, même si tout le pays me donnait un poil pour remplacer le mien, je ne pourrais pas être d'accord, considérant que l'intégrité du corps de l'individu est plus importante que n'importe quel intérêt individuel. Ici, il est clair qu'il est question de poils et d'épiderme, comme dans le *Classique de la Piété filiale* ; mais, si Yang Zhu et le *Classique de la Piété filiale* soutiennent l'un et l'autre la conservation de l'intégrité du corps, leurs raisons sont complètement différentes.

## 2 Confucius et l'intégrité du corps

Revenons à la question de l'intégrité du corps. Une phrase d'une tournure plus philosophique que celle du *Classique de la Piété filiale* se trouve dans les traités des rites

---

<sup>4</sup> Lie Zi, Yang Zhu, chap.7. *Traité du vide parfait* pp. 147-148.

des classiques chinois. Le *Mémoire sur les Rites de Dai l'aîné* et le *Mémoire sur les Rites de Dai le cadet* (ou *Mémoire des Rites*) ont conservé des propos de Confucius transmis par les disciples de Zengzi<sup>5</sup>.

Cette histoire est racontée comme suit :

Yue Zheng Chun, en descendant de sa salle de cérémonies, se blessa le pied ; une fois remis, il resta plusieurs mois enfermé et avait le visage triste. Un de ses disciples lui demanda : “Maître, votre pied est guéri, vous n’êtes pas sorti pendant des mois et vous avez l’air triste. Quelle en est la raison ? ”

Yue Zheng Chun répondit : “Quelle bonne question ! J’ai entendu Zengzi répéter à ses disciples cette parole qu’il tenait de la bouche de son maître [Confucius]. "Parmi tous les êtres que le Ciel produit et que la Terre nourrit, il n’en est pas de plus grand que l’homme". Ce qui le constitue lui est donné par ses parents dans un état de parfaite intégrité ; s’il le leur rend dans le même état, on peut dire qu’il a la vraie piété filiale. S’il ne perd pas l’intégrité de ses membres, on peut dire qu’il conserve l’intégrité de son être. L’homme de bien ne fait pas un pas sans tenir compte des devoirs de la piété filiale. Moi, (en marchant sans précaution et en me blessant le pied), j’ai oublié ce qu’exigeait de moi la piété filiale ; voilà, pourquoi vous me voyez triste. Un bon fils ne lève pas le pied, ne dit pas une parole, sans faire attention aux devoirs de la piété filiale. Il ne lève pas le pied sans faire attention aux devoirs de la piété filiale. Pour cette raison, il suit les grands chemins et non les sentiers détournés ; il traverse l’eau en barque et non à la nage. Il craint d’exposer au danger le corps qu’il a reçu de ses parents. Il ne dit pas une parole sans faire attention aux devoirs de la piété filiale. Aussi jamais une parole blâmable ne sort de ses lèvres, et jamais une parole de mécontentement n’est dite contre lui. Celui qui se conserve irréprochable peut être considéré comme ayant la piété filiale.”<sup>6</sup>

(...)

Le *Mémoire sur les Rites de Dai le cadet* contient un texte substantiellement identique, si ce n’est que dans le *Mémoire sur les Rites de Dai le cadet* est omise une phrase, “ne pas déshonorer ses parents”. Mais, dans ces deux documents, Le Zheng Chun après avoir cité le propos de Confucius, mentionne toujours dans ses propres propos “ne pas avoir honte de son corps”, ainsi on peut dire que le document du *Mémoire sur les Rites de Dai l’aîné* n’a rien ajouté au niveau de la pensée. Quant à « ne pas se soucier de ses proches » et de ne pas leur « faire honte », si les mots sont différents, pour les deux il faut que le descendant s’en soucie.

Une œuvre postérieure à la Période des Royaumes combattants *Les Printemps et Automnes de Sieur Lü* rapporte aussi la même histoire :

---

<sup>5</sup> Zisi est le petit fils de Confucius.

<sup>6</sup> *Mémoire sur les Rites de Dai l’aîné*, La Piété filiale de Zengzi.

## Le coin des penseurs

N° 13 – Novembre 2012

Yuesheng Chun s'était blessé au pied en descendant les marches de la salle d'honneur de sa maison. Immobilisé, il demeura des mois sans sortir. Comme il faisait mauvaise figure, un disciple lui posa la question suivante : "Maître, vous vous êtes blessé le pied en descendant les marches de votre salle d'honneur. Puis vous avez été immobilisé et êtes demeuré quelques mois sans sortir. Mais vous avez encore l'air soucieux. Puis-je vous en demander la cause?" – "Quelle excellente question, répondit Yuesheng Chun. Zengzi m'a appris ce que Confucius lui avait enseigné : ce que les parents ont fait naître entier, le fils doit le rendre entier. Ne pas porter atteinte à sa personne, ne pas mutiler son corps, on peut dire que c'est de la piété filiale. L'homme accompli ne s'en écarte pas le moins du monde et ne l'oublie jamais. Pour ma part, j'ai manqué à la piété filiale, voilà pourquoi je suis soucieux." C'est pour cela qu'on dit que notre personne ne nous appartient pas en propre et que nous devons veiller scrupuleusement sur ce corps que nos parents nous ont légué<sup>7</sup>.

La conclusion de ce récit n'est pas dans les deux textes précédents. Mais elle s'accorde avec un propos du "Sens des sacrifices" du *Livre des Rites* :

Zengzi dit : "notre corps, c'est un don des parents, dans notre rapport avec le don de nos parents, peut-on oser ne pas le respecter ...", une fois nos parents morts, être très attentif dans sa conduite, pour ne pas les déshonorer.

Selon ces documents, Confucius a dit : " Ce qui le constitue lui est donné par ses parents dans un état de parfaite intégrité ; s'il le leur rend dans le même état, on peut dire qu'il a la vraie piété filiale. S'il ne perd pas l'intégrité de ses membres, on peut dire qu'il conserve l'intégrité de son être." Ainsi est posée de la manière la plus claire la question de l'intégrité du corps. Confucius estime que le corps que ses parents ont intégralement engendré, il doit, au moment de sa mort le rendre à ses parents intégralement, voici ce qu'est la piété filiale. L'"intégrité" dans l'expression "recevoir et rendre [le corps] en toute intégrité", c'est que son corps n'ait ni blessure ni défaut. Un homme de bien doit à chaque instant se souvenir de ce point, doit rester vigilant pour n'avoir ni blessure ni défaut. Il faut faire attention à ce que, dans notre compréhension, ce qu'on appelle ne pas blesser, ne pas mutiler, cela signifie qu'on parle d'un corps sans blessure et sans lacune.

Mais, quand les deux parents sont décédés, comment rendre son corps dans son intégrité ? Et où le rendre ? Ce n'est pas une question qui préoccupe Confucius, même s'il a déjà affirmé : "Parmi tous les êtres que le Ciel produit et que la Terre nourrit, il n'en est pas de plus grand que l'homme", mais alors rendre, c'est rendre au ciel et à la terre, rendre aux parents c'est rendre au ciel et à la terre, rendre au ciel et à la terre, c'est rendre à ses parents, d'autant plus que "celui que le Ciel produit et que la Terre nourrit" exprime que le Ciel et la

---

<sup>7</sup> *Printemps et Automnes de Lü Buwei*. Traduction de Ivan P. Kamenarovic. Cerf, Paris, 1998, p. 215.

Terre jouent en un sens cosmique encore plus vaste le rôle de père et de mère. La question dont se souciait vraiment Confucius était de le “rendre en totalité”, c’est-à-dire qu’il fallait en fin de vie préserver l’intégrité du corps, c’était une exigence de la piété filiale. Pourquoi la piété filiale exige-t-elle le retour de l’intégrité du corps ? Selon l’explication de Le Zheng Chun, “C’est pour cela qu’on dit que notre personne ne nous appartient pas en propre et que nous devons veiller scrupuleusement sur ce corps que nos parents nous ont légué », c’est-à-dire que le corps est ce qu’un individu a en privé, mais c’est un « corps » qui a été laissé par les parents, le corps leur appartient, on doit préserver son corps de la même manière qu’on traite le corps de ses parents, le fils pieux naturellement doit y prêter attention.

Alors, dans les exigences de ces deux extraits du *Livre des Rites*, “recevoir et rendre dans une intégrité parfaite” devient une exigence des classiques confucéens, préserver l’intégrité du corps jusqu’à la mort et, pour les mandarins, c’est une obligation fondamentale de la pratique de la piété filiale dans la vie quotidienne. C’est une valeur qui s’impose dans une culture morale qui prêtait beaucoup d’importance à la “piété filiale”. Comme les parents sont mis au premier rang, la question de savoir comment traiter le corps que nos parents nous ont laissé devient une question morale. Comme la tradition confucéenne est la principale tradition de la civilisation chinoise, l’attitude des Confucéens à l’égard du corps a eu une influence très importante.

Mais la tradition des élites en Chine ne se limite pas aux seuls Lettrés, il y a les Taoïstes, outre Yang Zhu, les Taoïstes, tels Liezi, prônent “la compassion réciproque avec les vivants et la distance à l’égard des morts”<sup>8</sup>, ils n’insistent pas sur les sentiments et la difficile séparation d’avec le défunt, bien sûr ils ne peuvent pas avoir la même conscience de la piété filiale que les Lettrés. De plus, de la même manière que dans toute grande culture, il y a une division entre les grandes traditions et les petites traditions, la tradition populaire chinoise a aussi joué un rôle. Dans l’histoire chinoise, en général les gens ordinaires ne vont pas agir en tenant compte des injonctions du *Livre des Rites* ou du *Classique de la Piété filiale*, et, en cas de blessure corporelle, ils ne sauraient réfléchir à la situation à l’aide du *Classique de la Piété filiale*. D’autant plus que, après la pénétration de la religion bouddhiste, se sont produits de nombreux chocs sur la question du corps à propos des conceptions traditionnelles du corps, et ont beaucoup influencé les coutumes qui s’y rapportent.

Ainsi, la crémation, dans la Chine ancienne, comme disaient les Confucéens des Song :

« La manière de faire des anciens était de brûler les cadavres des grands malfaiteurs. Aujourd'hui, les mauvaises coutumes sont considérées comme conformes aux rites. Quelle pitié ! »

---

<sup>8</sup> L’expression est mise par Liezi dans la bouche de Yang Zhu. *Liezi*, chap.6, « Yang Zhu ». Ref. 7/6.

Ce qui montre que du temps des Song la crémation dans le peuple était fréquente et que les familles qui recourraient à la crémation n'avaient pas le sentiment du conflit moral avec la piété filiale. Ici le manque de terres disponibles a joué un rôle, il y a aussi des cas où les coutumes ont aussi changé sous l'influence du bouddhisme. Le « respect du corps » des Bouddhistes n'est pas le même que celui des Confucéens, ils préconisent « l'abandon du corps ». Les Bouddhistes préconisent « les quatre éléments ne sont que vacuité<sup>9</sup> », le corps n'est pas l'objet de grande considération, chez les Bouddhistes il n'est pas rare de voir des blessures infligées au corps pour montrer leur loyauté religieuse. La conscience du corps des Bouddhistes a ébranlé la société ancienne et les rites confucéens. Sous les Song et les Ming souvent de grandes familles confucianistes ont procédé à des enterrements bouddhistes sur l'ordre des parents, ce qui montre la force des coutumes.

### 3 Médecine contemporaine et dons d'organes

Au vingtième siècle, pour ce qui est de la théorie, le *Classique de la Piété Filiale* et le *Livre des Rites*, en tant que documents classiques, ont toujours une influence, mais leurs passages concernant le corps n'ont plus de force contraignante sur le comportement de nos contemporains. Après 1949, le gouvernement a préconisé la crémation, et, sans susciter une opposition générale, a exposé que les considérations sur le corps du *Classique de la Piété filiale* et du *Livre des Rites* ne constituaient plus dans la société contemporaine une valeur dirimante. Mais cela ne signifie pas que les idées et valeurs traditionnelles n'ont plus d'influence dans les discussions contemporaines sur le corps.

Les greffes d'organes sont apparues avec la médecine moderne, et par conséquent le débat éthique à leur propos est une question qui n'est apparue qu'à l'époque moderne. Dans les anciens temps les greffes d'organes étaient tout à fait inimaginables, aussi elles ne pouvaient pas entrer dans le champ de vision des penseurs. Si nous partons des positions de l'intégrité corporelle et du « recevoir et rendre son corps en intégrité », donner ses organes à quelqu'un d'autre est le comportement non filial d'un homme qui perd son corps et qui serait encore moins capable de rendre son corps au Ciel-Terre, ce qui provoquerait une déficience du cycle cosmique.

Mais, les anciens parlaient de ne pas mutiler son corps, de ne pas le blesser, le rendre dans son intégrité, tout cela joue un rôle négatif si on parle des dommages corporels, aussi les Confucéens s'y sont opposés ; c'est pourquoi nous pouvons dire que la pensée du *Classique de la Piété filiale* s'oppose aux blessures futiles du corps, mais ne préconise pas la conservation absolue du corps. Le don d'organes dans la société moderne vise à aider d'autres personnes à guérir d'une maladie ou à vivre plus longtemps, sa perte pour le corps a un sens positif, et elle n'est pas futile. Même si la société ancienne n'a jamais rencontré de telles situations, les Confucéens d'aujourd'hui ne sauraient s'opposer aux dons d'organes à cause des principes moraux confucéens.

---

<sup>9</sup> Les quatre grands éléments qui constituent le monde (la terre, l'eau, le feu, le vent) ne sont que vacuité.



Certains cas de transplantation d'organes sont des dons entre des personnes de la même famille ; des enfants peuvent donner des organes à leurs parents pour répondre à la nécessité d'une transplantation ; dans de telles situations, impensables dans le passé, la transplantation satisfait entièrement aux exigences anciennes des comportements empreints de piété filiale, et aurait alors reçu l'encouragement de la société. Il est plus fréquent que les parents donnent leurs organes à leurs enfants ou bien que le don est fait entre frères et sœurs, afin de sauver des proches. Toutes ces situations ne soulèvent aucune objection de l'éthique traditionnelle, parce que la valeur que représente l'importance donnée aux parents se traduit par un don, et elles ne peuvent que recevoir des encouragements de la part de la société.

Ou encore si les parents font don d'organes de leur enfant décédé (comme la cornée) à des tiers, cela ne pose aucun problème à l'éthique traditionnelle, car elle donne aux parents une telle autorité ; l'éthique du comportement à l'égard du corps ne concerne que celui des enfants à l'égard de leur corps et non de celui des parents à l'égard du corps de leur enfant décédé. Comme dans la société traditionnelle chinoise le père de famille jouissait de droits et d'une autorité qui ne pouvait être discutée, ce type de situation aussi ne suscite aucun conflit avec la tradition.

Ensuite, si les parents n'ont pas laissé de testament de don, les enfants peuvent-ils faire don à la société des organes des dépouilles de leurs parents ? Du point de vue de la succession dans le temps, les enfants se retrouvent plus souvent face à la possibilité de donner la dépouille de leurs parents que les parents celle de leurs enfants. Pour la tradition, la différence est immense. S'il n'y a pas de testament, si les enfants par eux-mêmes décidaient de faire don des organes des dépouilles de leurs parents, ils seraient critiqués pour manque de piété filiale. En fait, il y a très peu d'enfants qui décideraient d'eux-mêmes d'avoir un tel comportement.

L'influence de la culture confucianiste se manifeste surtout en ce que les sentiments familiaux empêcheraient de faire don des organes des dépouilles des défunts, qu'ils estimerait que la conservation de l'intégrité des dépouilles des parents exprime le respect envers les parents et que c'est aussi l'expression des sentiments des vivants à l'égard des défunts. En particulier, la grande attention donnée aux sentiments à l'égard de leurs proches est un signe de l'influence majeure de la tradition confucianiste sur la question du comportement à l'égard des dépouilles et des organes par nos contemporains. D'autre part, la coutume dans la plus grande partie des régions chinoises est de reconnaître comme capitale la conservation du corps entier, et notamment dans les milieux populaires.

Il y a encore une situation où interviennent les sentiments familiaux ; le défunt a fait un testament de don de ses organes, tout de suite après son décès, les proches se trouvent sous le coup de chagrin, les services de santé ont beaucoup de difficulté à prélever les organes immédiatement afin de pouvoir les implanter à temps. Cette sorte de sentiments familiaux et le respect des sentiments de l'autre famille sont naturels, mais ils peuvent

influencer le résultat effectif du don d'organes.

Pour parler de la source des organes, à l'heure actuelle en Chine, il y a une partie des organes qui proviennent des exécutés ; du point de vue de la tradition, les condamnés à mort ont commis des atrocités et leur corps n'a aucun droit, il ne reçoit ni protection, ni respect, et les gens pensent souvent qu'ils peuvent à volonté disposer de leur corps et de leurs organes. C'est pourquoi, la transplantation d'organes des criminels exécutés pour les besoins de malades ne pose pas de problème direct à l'éthique traditionnelle. Si l'on parle des dépouilles des défunts, autres que celles des suppliciés, le nombre de morts sur la route dans des accidents de circulation ne cesse d'augmenter, mais les organes de ces accidentés ne peuvent pas être prélevés sans l'accord des membres de la famille. Les prélèvements sans cet accord seraient sévèrement critiqués et le point de vue des parents reçoit en général le soutien de la société. La société chinoise est une société qui donne beaucoup d'importance à la famille, les volontés des parents décédés ne peuvent en aucun cas être transgressées.

Quoiqu'il n'y ait pas actuellement de données concrètes issues d'enquêtes, on peut estimer que le principal obstacle au don d'organes, lorsqu'il ne vient pas d'une forme de conscience de nourrir la vie (comme l'égoïsme du type de Yang Zhu), se trouve peut-être dans les habitudes et croyances populaires. Ainsi il y en a qui croient que les dommages à une dépouille sont de l'irrespect à l'égard du défunt, et que cela pourrait apporter ou susciter de la malchance aux vivants. Ceci peut devenir une raison importante pour que la famille refuse le don des organes du parent.

Si nous ne parlons pas de comportements concrets tels que le don d'organes ou le don du sang, mais plus généralement des comportements altruistes, la vertu traditionnelle dominante est de trouver sa joie dans le soutien aux autres, parce que cela est en accord avec le principe d'entraide et d'amour des Confucéens, ainsi qu'aux principes de bienveillance et d'affection. De ce point de vue, le don d'organes motivé par des sentiments familiaux, de l'altruisme, de l'entraide, afin de sauver la vie ou la santé des autres, la morale des Confucéens est un support qui va de soi. Mais, si un profit est tiré de l'utilisation des organes humains, que ce soit pour des transplantations ou des embryons, tout le monde s'accorde à les trouver immoraux. La marchandisation systématique d'organes, ainsi que les crimes qu'elle a provoqués sont déjà un fait qui a attiré l'attention de la société contemporaine. Des gens, pour se faire de l'argent, ne tiennent pas compte de l'autonomie de la vie, prélèvent des organes d'une manière inacceptable en faisant appel à la tromperie ou à la violence pour se faire de l'argent ; les crimes de tels groupes sont déjà nombreux. D'une manière générale les cibles de ces fourbes sont les pauvres, de plus ils mettent sur pied un marché des organes humains ; ces sortes de comportements sans pitié, assimilables à une sorte de meurtre partiel, sont l'objet d'investigations criminelles. Récemment, la police chinoise concentrait ses actions dans quelques provinces, attaquait ceux qui organisent la vente d'organes humains et détruisait vingt-huit groupes « noirs » impliqués dans ces trafics. Ces « intermédiaires noirs », grâce à des réseaux de collecte d'organes auprès des donneurs, font leurs affaires en vase clos ; et

finalement ils entrent en contact avec les hôpitaux pour les prélèvements et les transplantations, et en tirent profit au passage. Il faut noter que le personnel médical est le principal bénéficiaire des profits du commerce des organes, ainsi ils ont une lourde responsabilité. Cette sorte de comportement nuit considérablement à la santé et aux droits et intérêts des donneurs, alourdit la charge économique des malades ayant besoin d'une transplantation et sabote la gestion ordinaire des soins médicaux ; ce qui suscite naturellement une sévère réprobation des éthiques tant traditionnelle que contemporaine.

L'implantation d'embryons et le don du sang sans rémunération, en Chine, n'ont relativement pas posé de problèmes éthiques. Quant aux amputations et, pour raisons médicales, l'ablation d'organes malades, tels que l'ablation des tumeurs, ces interventions sur les corps sont acceptées sans réserve par la population. La théorie ancienne de la « restitution dans l'intégrité » a inclus l'impératif d'éviter d'être condamné à des châtiments personnels, parce que beaucoup de châtiments corporels blessent la peau du corps. Par conséquent ce que l'on appelle « restitution dans l'intégrité », est aussi une manifestation de la conscience respectueuse de la loi. Ainsi, au-delà de la cosmologie et de la morale, les amputations ne sont pas toutes des mutilations du corps pour châtier des criminels, parce que l'on peut y avoir recours dans le cas de nécessités thérapeutiques, il n'y a alors aucun obstacle éthique.

Comme nous l'avons dit dès le début, la position des Taoïstes de « garder sa nature intacte<sup>10</sup> » ne permet peut être pas d'accepter que des vivants donnent des organes, tandis que les Confucianistes approuvent le don d'organes comme un mode positif d'entraide. Depuis l'époque moderne, on a procédé à des ablations de viscères, tels que estomac, rein, poumon, intestins, etc. qui sont vite devenues familières ; même le célèbre penseur confucéen moderne Liang Qichao a accepté l'ablation de l'un de ses reins, et, en dépit de l'échec de l'intervention, il prit la défense de la médecine occidentale. On peut voir que la tradition confucéenne a accepté cette sorte de médecine contemporaine qui pratique des ablations de membre sans poser de questions éthiques. La conception du corps du confucianisme contemporain a beaucoup évolué, ce n'est pas pour autant une sortie de l'éthique confucéenne, mais c'est une ramification et un développement de l'éthique de Confucius et Mencius à l'époque moderne.

Les questions éthiques que pose la médecine moderne dans le domaine de la bioéthique, appartiennent au domaine de l'éthique pratique, la résolution de ces questions d'éthique pratique en général ne peut pas faire appel à des principes inhérents, il faut proposer une méthode de résolution adaptée à la question. Ce processus ne demande ni preuve théorique ni analyse logique, mais fait appel à une plus grande capacité de juger ce qui est adapté au cas. Mais, du point de vue des Confucéens, il faut adopter la position fondamentale du *ren* avec comme base les sentiments moraux, afin d'atteindre une résolution adaptée.

---

<sup>10</sup> L'expression est trouvée dans le *Huainan zi*, chap.13 « De l'inconstance des choses ». Voir *Philosophes taoïstes*, tome II, Editions de la Pléiade, Gallimard 2003, p.620